

Une direction pontificale



ors du Chapitre général des Dominicains tenu, l'an dernier, à Venlo (Hollande), le Souverain Pontife adressa au Général de cet Ordre une lettre dans laquelle il montre une fois de plus sa sollicitude toute paternelle pour le Tiers-Ordre de Saint-François. Tout en parlant du Tiers-Ordre dominicain, la *militia Christi*, comme on

l'appelle, Pie X rappelle le Tiers-Ordre séraphique, et donne sur l'admission et la formation des novices des conseils dignes sous tous rapports d'être pris à la lettre.

Ces indications ont trait d'abord à l'admission et à la formation des novices dans les *Ordres religieux*.

“ L'affaiblissement de la foi et de la charité parmi les peuples chrétiens a eu, comme contre-coup naturel, la diminution du nombre de ceux qui, par amour de la perfection évangélique, désirent être reçus dans les Ordres religieux. En conséquence, les Supérieurs des dits Ordres devront tout essayer pour conjurer ce danger. Néanmoins, ils devront se garder d'admettre avec trop de précipitation et en masse les jeunes gens dont il n'appert pas qu'ils choisissent ce genre de vie guidés par la voix de Dieu.

“ Quant à ceux qui ont été admis comme novices après mûres réflexions, les Supérieurs devront veiller à ce qu'ils se familiarisent avec l'esprit de leur législateur et père, Saint Dominique, et qu'ils *gardent* cet esprit... car souvent nous pouvons constater que certains quittent malheureusement la vie religieuse, non parce qu'ils l'ont embrassée contre la volonté de Dieu, mais plutôt parce que, pendant leur temps de probation, une solide formation leur a manqué, et que, ce temps de probation une fois écoulé, ils n'étaient pas formés comme il convient à des religieux. ”

Mais immédiatement le Souverain Pontife ajoute que les